

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Commission du 31 aout 2026

Présents : Thierry BOKOBZA (Président), MM. Adrien BARROIS, Maxime GEIMEL, Jean-Eric INACIO, Marcel LACABANNE, Laurent PATRIGEON, Didier PELLETIER, Mme Monique ELISABETH

Absents : MM. Tony GABIER, Michel LOUVEL, Mme Yvane JONNAIS

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

RÉUNIONS DE DÉBUT DE SAISON

Comme nous vous l'avions annoncé, le District met en place plusieurs réunions de début de saison pour présenter la saison des catégories U6 à U13. Mais cette année, il a été décidé que ces réunions seraient organisées de manière commune par les Commissions Football Féminin & Animation.

▣ Concernant les U6 à U9

Le format de la réunion se découpera entre une partie terrain et la mise en place des jeux & défis à mettre en place sur chaque plateau de la saison puis d'une partie de présentation en salle. Compte tenu de ce format, il faut prévoir une matinée complète de réunion, c'est pourquoi ce sont 2 samedis matin à partir de 9h00 qui ont été choisis : **Le 5 septembre à HARDRICOURT (stade Rémi Ferey Chemin des Gloriettes) & le 12 septembre à MAGNY LES HAMEAUX (Stade Chevincourt 14 rue André Hodebourg).**

Pour vous inscrire : [Cliquez ici](#)

▣ Concernant les U10 à U13

Une présentation en salle uniquement sera proposée. C'est pourquoi ce sont 2 jours de semaine à partir de 18h45 qui ont été choisis.

Le jeudi 10 septembre à VILLENNES SUR SEIN (Stade Municipal 150 rue du Pré au Mouton) & le lundi 14 septembre à BUC (Espace La Pyramide 4 rue des Frères Robin 78530 Buc)

Pour vous inscrire : [Cliquez ici](#)

CATEGORIE U6-U9

Les inscriptions pour les premiers plateaux de la saison sont désormais ouvertes, et le resteront jusqu'au mercredi 9 septembre prochain.
Ils sont à réaliser directement sur FAL via Footclubs.

Concernant les U8/U9 Espoirs, l'engagement est à faire distinctement en remplissant le formulaire suivant en [cliquant ici](#).

CATEGORIE U10/U11 U10 ESPOIRS

Veuillez trouver ci-après l'état des engagements définitifs sur le dispositif pour la saison 2026/2027 :

▣ Équipes validées

1. ACHÈRES FC
2. BAILLY NOISY SFC
3. BONNIÈRES FRENEUSE FC
4. BOUGIVAL FOOT
5. CARRIÈRES S/S US
6. CELLOIS CS
7. CHANTELOUP US
8. CHATOU AS
9. CHESNAY 78 FC
10. CLAYES SOUS BOIS USM
11. CONFLANS FC
12. CROISSY US
13. FEUCHEROLLES USA
14. FONTENAY FLEURY FC
15. FOURQUEUX AS
16. HOUDANAISE RÉGION FC
17. HOUILLES SO
18. MAISONS LAFFITTE FC
19. MANTES VIVONS FOOT
20. MANTOIS 78 FC
21. MARLY LE ROI US
22. MAUREPAS AS
23. MESNIL ST DENIS AS
24. MONTESSON US
25. MONTIGNY LE BX AS
26. MUREAUX OFC
27. NEAUPHLE PONT RC 78
28. PECQ US
29. PLAISIROIS FO
30. POISSY FC
31. RAMBOUILLET FC
32. ROSNY CS
33. SARTROUVILLE ES
34. ST GERMAIN FC
35. TRAPPES ES
36. VALLEE 78 FC
37. VÉLIZY ASC
38. VERNEUIL ENTENTE
39. VERSAILLES 78 FC
40. VILLENNES ORGEVAL FC
41. VILLEPREUX FC
42. VOISINS FC

▣ Équipes validées avec réserve

1. AUBERGENVILLE FC
2. CARRIÈRES GRÉSILLONS AS
3. ÉLANCOURT OSC
4. GUYANCOURT ES
5. HOUILLES AC
6. LIMAY ALJ
7. MONTESSON US

La Commission informe ces clubs, qui étaient en infraction concernant l'épreuve technique la saison dernière sur l'une des deux catégories U10/U11 Espoirs, qu'à la 1ère infraction avérée pour le même motif au cours de la saison, entraînera la sortie de l'équipe sur le dispositif à la fin de la phase en cours.

▣ Équipe non validée car encadrement non conforme

1. GARGENVILLE STADE

U11 ESPOIRS

Veuillez trouver ci-après l'état des engagements définitifs sur le dispositif pour la saison 2026/2027 :

▣ Équipes validées

1. ACHÈRES FC
2. BAILLY NOISY SFC
3. BOIS D'ARCY AS
4. BONNIÈRES FRENEUSE FC
5. BUCHELOISE A.S.
6. CELLOIS CS
7. CHANTELOUP US
8. CHATOU AS
9. CHESNAY 78 FC
10. CLAYES SOUS BOIS USM
11. CONFLANS FC
12. CROISSY US
13. FEUCHEROLLES USA
14. FONTENAY FLEURY FC
15. FOURQUEUX AS
16. HOUDANAISE RÉGION FC
17. HOUILLES SO
18. LOUVECIENNES AS
19. MAISONS LAFFITTE FC
20. MANTES VIVONS FOOT
21. MANTOIS 78 FC
22. MARLY LE ROI US
23. MAUREPAS AS
24. MESNIL ST DENIS AS
25. MONTIGNY LE BX AS
26. MUREAUX OFC
27. NEAUPHLE PONT RC 78
28. PARIS SAINT GERMAIN FC
29. PECQ US
30. PLAISIROIS FO
31. POISSY FC
32. PORT MARLY CS
33. RAMBOUILLET FC
34. ROSNY CS
35. SARTROUVILLE ES
36. ST GERMAIN FC
37. TRAPPES ES
38. VALLEE 78 FC
39. VÉLIZY ASC
40. VERNEUIL ENTENTE
41. VERSAILLES 78 FC

42. VILLENNES ORGEVAL FC
43. VILLEPREUX FC
44. VOISINS FC

▣ Équipes validées avec réserve

1. AUBERGENVILLE FC
2. CARRIÈRES GRÉSILLONS AS
3. GUYANCOURT ES
4. HOUILLES AC
5. MONTESSON US

La Commission informe ces clubs, qui étaient en infraction concernant l'épreuve technique la saison dernière sur l'une des deux catégories U10/U11 Espoirs, qu'à la 1ère infraction avérée pour le même motif au cours de la saison, entraînera la sortie de l'équipe sur le dispositif à la fin de la phase en cours.

▣ Cas particulier

1. BOUGIVAL FOOT

La Commission après entretien avec M. GAUTHIER, confirme l'engagement de l'équipe pour la saison. Mais elle informe le club, qui était en infraction concernant l'encadrement la saison dernière, qu'à la 1ère infraction avérée pour le même motif au cours de la saison, entraînera la sortie de l'équipe sur le dispositif à la fin de la phase en cours.

2. LIMAY ALJ

La Commission après entretien avec le Président du club, confirme l'engagement de l'équipe pour la saison. Mais elle informe le club, qui était en infraction concernant l'encadrement la saison dernière, qu'à la 1ère infraction avérée pour le même motif au cours de la saison, entraînera la sortie de l'équipe sur le dispositif à la fin de la phase en cours.

Cette décision est sous réserve que l'effectif U11 du club soit au minimum à 12 joueurs pour le 10 septembre prochain et que les licences des 4 éducateurs soient faites au 10 septembre.

▣ Engagement non validé car encadrant non inscrit à la certification

1. ÉLANCOURT OSC

▣ Équipe non validée car encadrement non conforme

1. CARRIÈRES S/S US

CATÉGORIE U12/U13 U12 ESPOIRS

Veuillez trouver ci-après l'état des engagements définitifs sur le dispositif pour la saison 2026/2027 :

▣ Équipes validées

1. BAILLY NOISY SFC
2. BOIS D'ARCY AS
3. BOUGIVAL FOOT
4. BUCHELOISE A.S.
5. CELLOIS CS
6. CHAMBOURCY ASM
7. CHANTELOUP US
8. CHATOU AS
9. CHESNAY 78 FC
10. CROISSY US
11. ÉLANCOURT OSC
12. FONTENAY FLEURY FC
13. FOURQUEUX AS
14. HOUDANAISE RÉGION FC
15. HOUILLES AC
16. HOUILLES SO
17. LIMAY ALJ
18. LOUVECIENNES AS
19. MAISONS LAFFITTE FC
20. MANTES VIVONS FOOT
21. MAUREPAS AS
22. MESNIL ST DENIS AS
23. MONTIGNY LE BX AS
24. MUREAUX OFC
25. NEAUPHLE PONT RC 78
26. PARIS SAINT GERMAIN FC
27. PECQ US
28. PORT MARLY CS
29. RAMBOUILLET FC
30. ROSNY CS
31. ST GERMAIN FC
32. TRAPPES ES
33. VALLEE 78 FC
34. VERNEUIL ENTENTE
35. VILLENNES ORGEVAL FC
36. VILLEPREUX FC
37. VOISINS FC

▣ Équipes validées avec réserve

1. CARRIÈRES GRÉSILLONS AS
2. CARRIÈRES S/S US
3. CLAYES SOUS BOIS USM
4. CONFLANS FC
5. FEUCHEROLLES USA
6. GUYANCOURT ES
7. MANTOIS 78 FC

8. MARLY LE ROI US
9. MONTESSON US
10. PLAISIROIS FO
11. VERSAILLES 78 FC

La Commission informe ces clubs, qui étaient en infraction concernant l'épreuve technique la saison dernière sur l'une des deux catégories U12/U13 Espoirs, qu'à la 1ère infraction avérée pour le même motif au cours de la saison, entraînera la sortie de l'équipe sur le dispositif à la fin de la phase en cours.

▣ Équipes en attente de certification obtenue pour son encadrant

1. SARTROUVILLE ES
2. ST ARNOULT FC

La validation définitive de l'engagement se fera selon le résultat positif de la certification prévue début septembre.

▣ Engagement non validé car encadrant non inscrit à la certification

1. AUBERGENVILLE FC

▣ Cas particulier

1. POISSY FC

Après entretien avec Mourad MOUSSAOUI, Coordinateur technique du club ainsi que la présence de 2 autres éducateurs, la Commission confirme l'engagement de l'équipe pour la saison. Elle informe le club, qui était en infraction concernant l'encadrement la saison dernière sur cette équipe, qu'à la 1ère infraction avérée pour le même motif au cours de la saison, entraînera la sortie de l'équipe sur le dispositif à la fin de la phase en cours.

CATÉGORIE U12/U13 U13 ESPOIRS

Veuillez trouver ci-après l'état des engagements définitifs sur le dispositif pour la saison 2026/2027 :

▣ Équipes validées

1. BOUGIVAL FOOT
2. CHATOU AS
3. CHESNAY 78 FC
4. CROISSY US
5. ÉLANCOURT OSC
6. FONTENAY FLEURY FC
7. FOURQUEUX AS
8. GARGENVILLE STADE
9. HOUDANAISE RÉGION FC
10. HOUILLES AC
11. MANTOIS 78 FC
12. MONTESSON US
13. MONTIGNY LE BX AS
14. MUREAUX OFC
15. NEAUPHLE PONT RC 78
16. PARIS SAINT GERMAIN FC
17. POISSY FC
18. RAMBOUILLET FC

19. ROSNY CS
20. ST ARNOULT FC
21. ST GERMAIN FC
22. TRAPPES ES
23. VERNEUIL ENTENTE
24. VILLENNES ORGEVAL FC

▣ Équipes validées avec réserve

1. CARRIÈRES GRÉSILLONS AS
2. CARRIÈRES S/S US
3. CLAYES SOUS BOIS USM
4. CONFLANS FC
5. GUYANCOURT ES
6. MARLY LE ROI US
7. PLAISIROIS FO

La Commission informe ces clubs, qui étaient en infraction concernant l'épreuve technique la saison dernière sur l'une des deux catégories U12/U13 Espoirs, qu'à la 1ère infraction avérée pour le même motif au cours de la saison, entraînera la sortie de l'équipe sur le dispositif à la fin de la phase en cours.

▣ Équipes non validées car encadrement non conforme

1. BAILLY NOISY SFC

▣ Équipes en attente de certification obtenue pour son encadrant

1. PECQ US

La validation définitive de l'engagement se fera selon le résultat positif de la certification prévue début septembre.

▣ Engagement non validé car encadrant non inscrit à la certification

1. ÉLANCOURT OSC
2. FEUCHEROLLES USA
3. SARTROUVILLE ES

La validation définitive de l'engagement se fera selon le résultat positif de la certification prévue début septembre.

▣ Cas particulier

1. LIMAY ALJ

La Commission après entretien avec le Président du club, confirme l'engagement de l'équipe pour la saison. Mais elle informe le club, qui était en infraction concernant l'encadrement la saison dernière, qu'à la 1ère infraction avérée pour le même motif au cours de la saison, entraînera la sortie de l'équipe sur le dispositif à la fin de la phase en cours.

Cette décision est sous réserve que l'effectif U13 du club soit au minimum à 12 joueurs pour le 10 septembre prochain et que les licences des 4 éducateurs soient faites au 10 septembre.